

Réunion du Conseil Municipal du 10 Septembre 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 10 Septembre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 Septembre 2021

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothée, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Excusés : M. DUPRAZ Didier, M. DECORZENT Laurent, M. COLLOUD Amaury

Mme MENTHON Dorothée a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 13 juillet 2021.

Mr le Maire demande à ce que soit ajouté à l'ordre du jour du présent conseil une délibération concernant la régularisation de l'acquisition de la parcelle de terrain où est situé le point d'apport volontaire de Bioge. Le conseil donne son accord.

INTERCOMMUNALITE

➤ Intercommunalité

Un nouvel arrêt du PLUi-H est prévu mardi 14 Septembre à Montriond. Suite à cet arrêté, 3 réunions publiques de présentation auront lieu dont une le 6 Octobre prochain à la salle polyvalente de Reyvroz.

Une réunion est programmée le mercredi 15 Septembre avec la DDT, la CCHC et la DREAL pour faire le point sur l'état du Brevon au niveau de l'ancienne décharge et voir ce qui relève de la compétence GEMAPI (CCHC).

URBANISME

➤ Demandes préalables

- **DP N° 07422221B0011** – MAURER Fabienne – 165 Route des Fontaines – Installation de panneaux photovoltaïques. Avis favorable

➤ Déclaration d'intention d'aliéner

- **DIA N° 07422221B0006** – Vente Mme MEYNET/M. PIERROT– 294 Route de la Ferme – Parcelles A 1523-2519-2522-2525.
- **DIA N° 07422221B0007** – Vente M. LEFEVRE/Mme MEYNET– 214 Route de la Combe – Parcelle A 2589.

BUDGET

➤ Tarif eau et assainissement 2021

Monsieur le Maire, annonce que le tarif de l'eau ne subira pas d'augmentation cette année, mais qu'il est nécessaire de se mettre à jour par rapport à l'Agence de l'Eau concernant les taux des différentes redevances.

Le Conseil Municipal, après étude et délibération, à l'unanimité, accepte la modification suivante à compter du 10 septembre 2021, comme ci-dessous :

Eau potable

Prix de l'eau	2,10 €HT/m3
Redevance pollution :	0,27 %/m3 Passe à 0.28%/m3
Redevance prélèvement :	0.112 %/ m3
Part fixe eau potable	60,00 €HT
Location / entretien compteur	15,00 €HT
Location entretien compteur collectif	35,00 €HT

Assainissement

Prix de l'eau	2,10 €HT/m3
Part fixe assainissement	60,00 €HT
Redevance modernisation :	0,15 €HT/m3

➤ Exonération taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Monsieur le Maire rappelle que les ressources fiscales de la commune sont insuffisantes et qu'il y a lieu d'envisager de limiter les exonérations de taxes foncières pour les constructions nouvelles.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

➤ Acquisition terrain Bioge

Monsieur le Maire explique que la commune a souhaité, afin d'y installer un PAV (point d'apport volontaire des déchets), acquérir la parcelle A 1654 située à Bioge. Cette parcelle, d'une contenance de 1.549 m² est acquise au prix de 1.549 €. Il y a lieu aujourd'hui de régulariser cette acquisition auprès du notaire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la régularisation foncière de cette opération et charge Mr le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

DIVERS

➤ Référent Ambroisie

Le conseil municipal désigne pour référent Ambroisie : M. IRLES Florian.

➤ Utilisation du terrain de motocross

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une demande du club du terrain de motocross de reprendre leurs activités interrompues après le glissement de terrain sur le secteur. Il donne lecture du règlement qui pourrait être mis en place pour limiter l'utilisation de ce terrain.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la reprise de cette activité en respectant le règlement proposé.

➤ Recherche d'un agent recenseur

La commune recherche un agent recenseur pour faire le recensement de la population qui se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022.

➤ Etat d'assiette 2022

Ce sujet est reporté au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Bibliothèque

Lancement d'une ludothèque prochainement à la Bibliothèque de Reyvroz.
Une animation est prévue à la bibliothèque le 25 septembre prochain et sur le marché de Reyvroz le 26 septembre.

➤ Bulletin municipal

La commission animations, communication se réunira prochainement pour préparer le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain Conseil Municipal le 08 Octobre à 19h.

Le Maire,
Gérald LOMBARD

